

Discours d'accueil de Louis Vogel

par Jean-Robert Pitte

Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les parlementaires et les élus de la Nation, Monsieur le Chancelier,
Monsieur le Chancelier honoraire, Messieurs les Secrétaires perpétuels,
Mes chères consœurs et mes chers confrères,
Mesdames, Messieurs, Mon cher Louis,

Notre compagnie réunit des membres aux talents divers qui, tous ensemble, sont en mesure d'éclairer nos contemporains sur le fonctionnement des sociétés d'hier et d'aujourd'hui, ici et ailleurs, sur l'action politique au sens large, c'est-à-dire la gestion des affaires de la Cité, et sur les choix économiques des entreprises, des consommateurs et de l'État. Aujourd'hui, nous installons officiellement parmi nous un singulier confrère qui coche toutes ces cases, qui a multiplié les cordes à son arc, les cordes qui vibrent au sein de l'Académie des Sciences morales et politiques. Il est à la fois un universitaire, un avocat et un homme politique qui ne saurait demeurer des journées entières à sa table de travail, ni passer son temps à battre les estrades. Réfléchir, créer le savoir, transmettre, entreprendre, réaliser mais aussi « agir » et aller vers de nouveaux « horizons » – des mots qui lui sont chers, puisque ce sont les noms des partis politiques dont il est cofondateur -, diriger avec souplesse, le gant de velours habillant non une main de fer, mais une poigne convaincante. Telles sont les facettes de la personnalité de Louis Vogel qu'il me revient d'éclairer devant vous et qui illustre la devise de feu notre confrère Henri Bergson : « Il faut agir en homme de pensée et penser en homme d'action », un beau sujet de dissertation de philosophie en cette veille de baccalauréat.

1954 n'est pas le millésime du siècle en matière de vin, en particulier pour les vins de Moselle qui sont en train de cuver dans les celliers au moment où notre nouveau confrère Louis Vogel voit le jour à Sarrebruck. La floraison des vignes a été tardive, le printemps et l'été ont été pluvieux et un mois d'octobre ensoleillé n'est pas parvenu à sauver une piètre vendange. C'est peut-être pour cela qu'il a renoncé aux boissons fermentées et distillées. L'hiver qui suivra sera encore pire : il va geler à pierre fendre ; l'abbé Pierre fondera les Compagnons d'Emmaüs. D'autres malheurs sont survenus en 1954. Nous avons dû rendre à l'Inde les cinq comptoirs dont l'énumération faisait rêver tous les Français et inspira à Guy Béart une immortelle chanson. Le président Mendès-France a jugé bon de limiter le privilège des bouilleurs de cru. Le premier carambar a été produit à Marcq-en-Barœul, contribuant à gâter durablement le goût des enfants. Le tiercé hippique a été lancé, visant à ruiner les pauvres en les berçant d'illusions et à remplir les caisses de l'État. Heureusement, 1954 a aussi connu de belles journées dont il est plaisant de se souvenir. Je n'en retiendrai qu'une, celle du 23 octobre : outre la venue au monde, la veille, d'un futur académicien que nous nous réjouissons d'accueillir aujourd'hui, l'OTAN décide de l'intégration de l'Allemagne dans le camp occidental et la réconciliation franco-allemande accomplit un grand pas, grâce au chancelier Konrad Adenauer et au président du Conseil Pierre Mendès-France. Les deux dirigeants s'accordent sur la restitution à l'Allemagne de la pleine souveraineté sur la Sarre, un land bien balloté au cours de son histoire, acte qui deviendra définitif le 24 décembre suivant. Décidément, Sarrebruck est bien ce jour-là le centre du monde, l'endroit où il faut être, où il faut naître. Le bel enfant grandira dans l'espace supranational pacifié et prospère qu'on appellera plus tard Saar-lor-lux. Muni d'une double culture, il contribue depuis à faire vivre ce couple franco-allemand qui fut si longtemps orageux et même chaotique et qui est aujourd'hui le socle de notre Europe. Celle-ci est encore fragile, mais comme nous le vivons en ce moment, elle parvient à se rassembler dans une tourmente

dont on espère qu'elle sortira affermie.

C'est un combat que mène depuis toujours la famille Vogel. D'origine lorraine, celle-ci a toujours vécu de part et d'autre de la frontière. Spoliée par Hitler à Sarrebruck dans les années 1930, elle se refait une santé en France attestant ainsi d'un goût prononcé pour l'entrepreneuriat. Les descendants Louis et Joseph sont de dignes héritiers de leur grand-père et de leur père Mansuy qui portait un si rare et si joli nom de saint lorrain, *Mansuetus*, le doux, le bienveillant, le bon, le paisible. La famille vit à Bitche des activités d'une scierie et d'une cristallerie, deux activités en déclin. Madame mère – qui dessine des vases pour l'usine familiale – retourne accoucher à Sarrebruck où elle connaît tout le monde et se sent chez elle. L'éducation du jeune Louis est confiée aux jésuites du collège Saint-Clément à Metz, un couvent chargé d'histoire et qui est alors proche de sa fermeture. Il est des lieux où souffle l'esprit. Étudier dans la basse-ville, au bord de la Moselle, c'est communier avec Ausone et avec Verlaine qui célébra si bien dans son poème consacré à Metz la « rivière aux ondes prolifiques », ses « coteaux boisés », ses « vignes en feu », même si, de crainte que s'écroule la cathédrale, à cette époque ne sonne plus la Mutte, la célèbre cloche médiévale que Verlaine appelait « cette grosse voix du bon Dieu ». Grâce au Ciel et à de bons architectes, elle a repris du service.

Saint-Clément compte parmi ses anciens élèves deux autres membres de l'Institut : un éminent confrère de notre compagnie ainsi que de l'Académie française, Alexis de Tocqueville, et un autre membre de l'Académie française, le maréchal Ferdinand Foch. Nul doute qu'ils ont veillé sur le jeune Louis Vogel et lui ont transmis à la fois une vision libérale du monde et le courage, celui de ses opinions et, surtout, selon la prière de Saint Ignace, celui de « combattre sans souci des blessures » et de « travailler sans chercher le repos ». Qu'a-t-il appris d'autre en ces lieux ? Le latin, dit-il sans hésiter, cette indispensable langue de précision et de culture sans laquelle on ne saurait devenir un vrai plaideur ni un orateur clair et chaleureux. Plusieurs d'entre nous ont le souvenir de l'enthousiasme des lycéens venus l'écouter le 17 décembre dernier dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne parler des nouvelles voies de l'éloquence dans le cadre de notre cycle « Des Académiciens en Sorbonne ». Le latin fait de lui un parfait quadrilingue avec le français et l'allemand qui appartiennent à ses gènes et l'anglais qu'il a perfectionné dans ce temple du droit qu'est la Yale Law School. Chez les jésuites, on apprend aussi à supporter un genre de vie austère et même sévère et, comme l'écrivait Voltaire à son ancien maître de Louis-le-Grand, le père Charles Porée, « à fuir les bassesses, à savoir vivre, comme à savoir écrire ». Il s'initie enfin au métier de chef en dirigeant le groupe des enfants de chœur du collège. Voici le jeune Louis solidement équipé pour braver l'adversité et le vaste monde. Jusqu'à ce qu'il jette l'ancre au pied du Panthéon, il sera d'ailleurs un étudiant et un professeur gyrovague.

Son père le pousse à entamer des études de droit public, privé et comparé qui le mènent de Nancy (1973) à l'université Paris 1, à Sciences Po (1976), à Yale pour un Master of Laws (1982). Il y suit les enseignements de W. Michael Reisman, éminent spécialiste du droit international, ainsi que ceux de Guido Calabresi, l'un des fondateurs de l'analyse économique du droit. Il y découvre une conception de l'université décomplexée vis-à-vis du souci d'excellence, également vis-à-vis de l'argent et du monde de l'entreprise, ce qui est loin d'être le cas en France dans les années 1980. Par bonheur, les temps changent. Nous avons appris grâce à un sondage récent commandé à l'IFOP par le Club d'Iéna fondé par Louis Vogel, que désormais 86% des étudiants pensent qu'il faut renforcer la place des entreprises à l'université ! C'est une révolution !

Louis Vogel achève sa formation à l'université Panthéon-Assas, pépinière de la section législation de notre académie (cinq membres sur huit).

Il choisit la voie du droit privé qui le stimule, car, selon lui, celui-ci implique la rigueur intrinsèque au droit, mais aussi le goût du risque, deux qualités dont il a su faire preuve tout au long de sa vie. Il retire son dossier de candidature à l'ENA lorsque le professeur Berthold Goldman, ancien président de cette université, inventeur du droit commercial européen, le choisit comme assistant et encadre son doctorat d'État qu'il obtient en 1985 en soutenant une thèse portant sur « Concentration économique et systèmes de droit de la concurrence ». Dès cette époque, sa religion est faite.

Comme me l'a expliqué Joseph Vogel, le droit économique ne doit pas être subordonné à l'économie, mais doit impérativement garder son autonomie et préserver la décision des entreprises. Le contrôle des opérations de concentration des entreprises ne peut interdire la croissance interne naturelle de celles qui ont dépassé certains seuils de parts de marché grâce à leurs mérites. La liberté d'entreprendre est sacrée. Il faut alléger les contraintes des entrepreneurs, renoncer aux illusions de l'économie administrée, du protectionnisme juridique, du solidarisme, c'est-à-dire de la bonne conscience qui appauvrit toute la société. Il a défendu ses thèses dans différentes instances françaises jusqu'à la Cour de cassation et la Cour de justice de l'Union européenne l'a suivi en décidant qu'il appartient à la tête d'un réseau de distribution de définir elle-même le nombre de ses distributeurs en fonction de son image de marque et de sa stratégie commerciale propre sans pouvoir y être contrainte par un candidat à l'entrée dans le réseau. Ces idées ne sont pas partagées par tous les responsables politiques français, ni enseignées par tous les professeurs d'économie, notre section « Économie politique, Statistique et Finances » en sait quelque chose après avoir à deux reprises analysé les programmes et les manuels d'économie des lycées.

Vient ensuite l'agrégation de droit privé en 1989 qui le conduit à occuper successivement des chaires à Orléans, à Nanterre, au Collège d'Europe de Bruges, un moment très exaltant de sa carrière, et, enfin, en 1994 à l'université Panthéon-Assas où il enseigne le droit économique français et européen. Douze ans plus tard, il en est élu président presque par hasard, prétend-il. Son récit de l'événement est savoureux : « Quand j'ai posé ma candidature à la présidence d'Assas, j'ai levé le doigt. Beaucoup croyaient que c'était pour poser une question aux candidats qui se présentaient. On me créditait de 5% des suffrages ; j'en ai obtenu 75%. »

Au cours de son mandat qui dure de 2006 à 2012, plusieurs réformes voient le jour dont il est l'un des rares présidents d'université à avoir su faire profiter son établissement : loi LRU, Pôles de recherche et d'enseignement supérieur, investissements d'avenir. Grâce à sa force de persuasion, il réalise de grands travaux ; il instaure le principe de parcours étudiants différenciés en créant une filière « réussite » pour ceux qui ont des lacunes et des filières d'excellence (des bilicences et une École de Droit), moyens d'attirer les meilleurs bacheliers. Il organise une fois par an une Foire aux emplois permettant de mettre en relation les jeunes diplômés avec leurs futurs employeurs (cabinets d'avocats, entreprises, institutions publiques). Il crée le concours de plaidoirie et la Maison du Droit qui permet à des visiteurs extérieurs de bénéficier de conseils juridiques de la part de professionnels aidés d'étudiants. Grâce à ces deux institutions qui ont survécu, ceux-ci apprennent ainsi plus rapidement leur futur métier. Toutes ces innovations étaient indispensables à l'heure où certaines grandes écoles – dont celle de la rue Saint-Guillaume - ouvrent des filières juridiques qui viennent concurrencer directement ce qui fut longtemps un confortable, mais déclinant monopole universitaire.

Pour avoir observé ce qui se passait à Panthéon-Assas depuis l'autre rive de la rue Saint-Jacques, je peux dire que Louis Vogel a fait souffler sur cette maison un grand vent d'air frais. Celle que l'AERES qualifiait en 2009 d'« îlot hors du monde » et ses détracteurs de « temple

du conservatisme » va parvenir à garder son indépendance en résistant aux sirènes fusionnelles, mais en se modernisant en profondeur et en rayonnant sur le monde du droit francophone. Un média parlera à la fin de son mandat de « méthode Vogel »¹. Habituellement, les universitaires sont allergiques aux réformes. J'en sais quelque chose pour avoir exercé dans la maison voisine les mêmes fonctions que Louis Vogel au même moment. C'est l'un de nos deux points communs, l'autre étant d'être membres de la Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun dont la fière devise est « Fidélité, Loyauté et Courtoisie ». Ce pourrait être aussi celle de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Cette intense et efficace activité administrative ne l'empêche pas de beaucoup publier : une quinzaine d'ouvrages scientifiques et une quarantaine de directions ou codirections de volumes, des centaines d'articles en français, en anglais et en allemand portant sur ses spécialités. S'y ajoutent trois essais destinés au grand public portant l'un sur l'université, l'autre sur la justice, le troisième sur l'Europe. Il est parvenu à la conviction qu'il faut harmoniser les droits des États membres de l'Union européenne et inventer un Code européen des affaires. Son absence rend en effet très difficile l'accès au marché des entreprises extra-européennes qui le jugent opaque et impraticable. En matière de justice, il dénonce dans *Justice Année 0*² un fonctionnement vétuste et prône des réformes profondes permettant de répondre à la demande pressante de tous nos concitoyens de bénéficier d'une plus grande protection. Elles concernent la politique de la peine, la lutte contre les trafics, le défi du terrorisme, la justice des mineurs, la figure contemporaine du juge, le rôle du ministère de la Justice.

En raison d'une configuration politique et syndicale insolite et, bien entendu de ses qualités propres, survient un petit coup de tonnerre dans le Landernau universitaire : le président de Panthéon-Assas est élu en 2010 président de la Conférence des Présidents d'Université où il parvient à fédérer des énergies souvent très centrifuges et à infléchir la relation universités-État. Il n'est pas dans la posture geignarde et quasi-générale de ceux qui demandent toujours davantage de moyens aux pouvoirs publics, sans rien proposer en contrepartie. Il pense que les universités doivent se prendre en mains et se réformer. Pour mieux convaincre, il publie *L'Université, une chance pour la France*³, un court essai qui s'achève par dix propositions, comme il l'écrit, « pour revenir parmi les meilleurs ». Elles sont plutôt décoiffantes, mais simples, sages et toujours d'actualité, car bien des membres des communautés universitaires y sont encore réticents et répugnent à les mettre en œuvre. Les voici : « Revoir la pédagogie. Ne pas se spécialiser dès la première année. Différencier les universités. Diversifier les parcours au sein de chaque université. Admettre de véritables dérogations au système d'admission post bac. Abandonner l'idée d'une sélection en première année à l'université. Rééquilibrer les pouvoirs internes au profit des universitaires. Favoriser les regroupements sans nuire aux disciplines minoritaires. Introduire des droits d'inscription progressifs. Favoriser l'investissement des entreprises dans l'université. » Les deux derniers points sont les plus clivants des dix. Tous témoignent de l'influence de la spécialité juridique de Louis Vogel sur sa conception de l'Université. Sans se remettre en cause et prendre des risques, elle demeurera la dernière roue du carrosse de l'enseignement supérieur français.

Parallèlement à cette brillante carrière universitaire, Louis Vogel crée en 1990 avec son inséparable frère Joseph un cabinet d'avocats, Vogel & Vogel que tout le monde appelle affectueusement Dupond et Dupont, bien que les deux associés soient plus dissemblables et complémentaires que les deux policiers d'Hergé... C'est pour ne pas rompre cette complicité

¹ Camille Stromboni, La présidence Vogel : un virage pour l'université Paris2, blog Educpros, mars 2012.

² Paris, Ramsay, 2016.

³ Paris, PUF, 2010.

avec Joseph que Louis renonce à s'installer aux États-Unis où Yale lui ouvrait ses portes. « La famille, c'est sacré », proclame-t-il haut et fort. Le cabinet spécialisé dans la concurrence réunit aujourd'hui une cinquantaine de collaborateurs. Il s'est diversifié et est devenu pointu dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la simulation en droit économique. Le tout premier client du cabinet est l'entreprise Mercedes-Benz dont le dirigeant a lu les travaux universitaires de Louis, preuve de l'intérêt d'associer la recherche, l'enseignement et l'application au monde de l'entreprise. Ce faisant, le cabinet acquiert une stature internationale forte. Des entreprises de poids font appel à ses services : Bouygues, TF1, Renault, PSA, GDF, Suez, Chevrolet, etc. Louis est inscrit aux barreaux de Paris, Francfort, Bruxelles et New York. Un événement, et non des moindres, vient se greffer sur ce volet de l'activité de notre confrère. Les bureaux où s'installent les deux frères à leurs débuts ont besoin de travaux. C'est alors que Chantal Ladoux, une talentueuse architecte, entre en scène dans la vie de Louis en emportant le marché et le client ; Louis l'épouse en 1994 et, depuis, elle est la muse de sa vie, son inspiratrice et son aiguillon quotidien. Vogel & Vogel a démarré il y a trente ans avec trois collaborateurs ; ils sont maintenant plus de quarante voués, certes, à la plaidoirie, mais aussi au conseil juridique aux entreprises. Les clients bénéficient de services gratuits (lettre mensuelle, blog, podcasts, accès à une documentation classée, etc.). Le cabinet a créé une filiale, « Vogel Digital », une plateforme web qui constitue une énorme base interactive de données touchant au droit économique. L'objectif est de permettre à ses clients d'accéder au plus vite à l'information dont ils ont besoin pour se concentrer sur les tâches à haute valeur ajoutée. À l'échelle internationale, Louis et Joseph ont créé le « Vogel Global Competition Network » qui réunit cinquante cabinets du monde spécialisés dans le droit de la concurrence, ainsi que la « Vogel Academy », destinée à la formation continue des avocats et juristes d'entreprise. On peut affirmer que les deux frères ont inventé le concept d'avocat augmenté !

Tout cela suffit à bien remplir les journées, mais il manque un terrain de jeu à Louis Vogel : la sphère politique au sein de laquelle il veut mettre en œuvre les convictions qu'il a acquises à l'université et dans les prétoires. Peut-être n'y aurait pas pensé – car ce n'est pas un militant historique - ou n'aurait-il pas osé si l'université Panthéon-Assas ne possédait pas depuis 1987 une antenne à Melun. Celle-ci est passée en quelque trois décennies de 200 à plus de 2 500 étudiants et elle est devenue une véritable université de proximité très attractive. Elle reçoit 6 000 demandes par an dans le cadre de la procédure Parcoursup pour 900 places en première année. Dans cette ville dont beaucoup de jeunes vivent à mille lieues des lumières parisiennes qu'ils ne fréquentent jamais, cette institution qui accueille 40% de boursiers devient un instrument de promotion sociale par le mérite et aboutit à une insertion professionnelle réussie de ses diplômés grâce à des liens étroits avec le tissu local des entreprises. Même si le taux d'échec en première et deuxième année de licence demeure encore élevé, comme partout, hélas, c'est un modèle remarquable pour l'avenir des universités qui doivent toutes imaginer des parcours différenciés permettant à chaque étudiant de réussir, grâce à une orientation intelligente et précoce, ainsi que des passerelles à tous les niveaux, au lieu de continuer la pratique démagogique de la sélection par l'échec encore trop répandue.

Bousculant la vache sacrée de l'égalitarisme, Louis Vogel l'écrivait dès 2010 dans *L'université, une chance pour la France*⁴, « Substituons un système où beaucoup d'étudiants réussissent en des endroits différents dans des formations sanctionnées par des diplômes différenciés à un dispositif où un grand nombre échoue en tentant d'obtenir le même diplôme dans des universités en apparence égales. [...] En attendant qu'une véritable différenciation entre établissements se mette en place, ce qui prendra du temps, créons des parcours différenciés à l'intérieur même de

⁴ Paris, PUF, p. 67.

chaque établissement. » De même notre nouveau confrère plaide-t-il avec ardeur pour le développement de l'apprentissage pour lequel l'enseignement supérieur français est très en retard. Ces points de vue ont beaucoup progressé depuis ; souhaitons qu'ils se généralisent très vite. Un récent colloque organisé dans nos murs par le Club d'Iéna, le groupe de réflexion politique créé par Louis Vogel, a montré que les lignes semblent bouger enfin en ce domaine, sauf malheureusement dans les Lettres et les Sciences humaines. La diversification des financements est urgente et Louis Vogel a lancé des idées nouvelles en ce domaine, idées qui auraient fait descendre les foules étudiantes dans la rue il y a quelques années. Souhaitons que cette hirondelle fasse très vite le printemps et que jamais plus on n'entende un ministre dire : vous n'y pensez pas, cela ne passera jamais, vous savez bien que lorsque le dentifrice est sorti du tube, on ne sait pas comment l'y faire rentrer.

Mais revenons à Melun. Ces dernières années, l'antenne de Panthéon-Assas à Melun a été rejointe par deux autres antennes : l'une du Conservatoire national des Arts et Métiers, l'autre de la faculté de médecine de l'université Paris-Est Créteil. Ce campus d'un genre original, devenu « établissement public expérimental », joue le rôle d'un véritable ascenseur social. Les meilleurs étudiants rejoignent les grandes structures parisiennes en master et doctorat. Ce faisant, Louis Vogel tisse des liens étroits avec la municipalité et, après la fin de son mandat de président, en mars 2014, il se présente aux élections, devient premier adjoint au maire, puis président de la Communauté d'Agglomération Melun-Val de Seine. Comme il s'y était engagé, Gérard Millet lui cède la place deux ans plus tard et il est réélu maire en 2020 à l'issue d'une triangulaire au cours de laquelle il obtient la majorité absolue, de même qu'à la tête de la communauté d'agglomération. Melun le passionne et son activité d'édile l'aide à réfléchir aux réformes réglementaires qui s'imposent dans la relation encore trop bureaucratique entre l'État et les collectivités territoriales. Le temps manque pour passer en revue ses réussites municipales : une liaison de bus présentant les mêmes avantages que le tramway, la reconversion du pôle aéronautique en déshérence et la création sur place de 4000 emplois, un partenariat avec Le Louvre pour y faire venir les habitants de sa ville, la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance co-présidé par le maire et le procureur de la République qui s'attaque résolument à un problème grave de la ville et qui pourrait inspirer de nombreuses agglomérations françaises. Comme Saint Louis, il se rend chaque semaine sous un chêne – en l'occurrence dans l'un des neuf quartiers de la ville – et, de 14h à 20h, écoute les doléances de ses concitoyens. Je demande seulement à l'équipe municipale, sans doute présente aujourd'hui, de nous le laisser tous les lundis après-midi.

L'Éducation nationale a rarement autant bougé qu'au cours de ces cinq dernières années. Souhaitons que le bilan et les projets de Louis Vogel nourrissent l'action gouvernementale des cinq années qui viennent. Entretemps, il a cofondé en 2017 le parti Agir, en 2019, le groupement de « La République des maires » et, en 2021, le parti Horizons dans lesquels il se sent libre de dépasser les habituels clivages de la vie politique française, sans rien renier des valeurs auxquelles il est attaché depuis sa jeunesse. Il est élu en 2021 au Conseil régional d'Île-de-France à la tête d'une liste de large rassemblement intitulée « Envie d'Île-de-France ». Comme il le dit : « Il y a des gens conservateurs à droite comme à gauche et il y a des gens actifs à droite comme à gauche. » Peu lui chaut que cela ne plaise à tout le monde. Ces choix et ces actions qui s'approfondissent année après année témoignent, non pas d'une ambition personnelle dévorante, mais d'une volonté de réformer notre enseignement supérieur, les institutions et les pratiques politiques de notre pays, ainsi que son ancrage dans une Europe unie et forte, dans une mondialisation construite au service de tous.

J'aimerais terminer ce portrait en évoquant une nouvelle fois le fort ancrage européen de Louis

Vogel. En 2018, il a signé un manifeste intitulé *Les 7 péchés capitaux de l'Europe*⁵. Il y fustige l'Europe passoire qui n'a pas su renforcer ses frontières extérieures et l'insuffisance de mobilité intra-européenne, à la différence de ce qu'elle est aux États-Unis ou même en Chine. Les échanges d'étudiants sont, par exemple, encore beaucoup trop faibles. Il appelle à un changement de mentalité des parlementaires européens qui pensent encore trop à la défense étroite des intérêts particuliers de leur pays. Enfin, il est partisan de développer des ressources propres de l'Europe, différentes des contributions des États. Louis Vogel plaide pour qu'elle se réforme au plus vite. Je le cite⁶ : « Aidons cette Europe à sortir de sa chrysalide. Provoquons sa mue, autour d'avancées réelles, sans nous payer de mots ni de formules. Les citoyens attendent une Europe concrète et pragmatique, qui améliore de façon tangible leur quotidien, qui assure leur protection dans un monde tourmenté et qui porte une vision politique forte. Faisons émerger une Europe conçue par et pour les citoyens et non par et pour les technocrates de Bruxelles. N'oublions jamais les mots de Jean Monnet : « Nous ne coalisons pas les États, nous unissons les Hommes. » » La Deuxième Guerre Mondiale a eu comme l'une des rares retombées positives la naissance d'une Europe unie. Hélas, cette dernière se révèle bien hésitante. La sinistre guerre d'Ukraine aura peut-être pour mérite de la renforcer et de lui redonner une espérance. Je saisis l'occasion de ce propos pour vous montrer un tableau qui correspond aux goûts artistiques de Louis Vogel et qu'il aimerait avoir dans sa collection ; il s'agit d'une œuvre de Hans Hartung qui est aux couleurs de l'Ukraine !

Vogel, dans les contrées germanophones, c'est l'oiseau, symbole de légèreté. *Er ist ein komischer Vogel*, c'est un drôle d'oiseau, disent les Allemands. Cela va bien à notre confrère. Celui-ci a du poids en matière de droit théorique et appliqué, désormais aussi sur le plan politique, mais il a le caractère léger, primesautier et joyeux associé à son nom. Il est enthousiaste, extraverti. Comme il le dit lui-même : « j'ai besoin de ça, écouter, discuter, être avec les gens ». Il aime aussi mettre la main à la pâte. C'est tout ce qu'il nous faut au sein de notre compagnie si nous voulons à la fois être écoutés, améliorer la vie de notre pays et prendre du plaisir à nous retrouver tous les lundis afin de contribuer à faire bouger les lignes au sein de notre société, sans provocation ni pusillanimité. André Damien dont nous allons entendre la lecture de la notice sur la vie et l'œuvre dans un instant possédait cette joie de vivre, ce sens de l'humour qui mettait les rieurs de son côté, même ses adversaires politiques. À un avocat doublé d'un maire de grande ville succède un autre avocat doublé aussi d'un maire de grande ville, même si Versailles et Melun n'ont guère de points communs. Nous accueillons de plus un chercheur, un professeur, un pédagogue hors pair, un meneur d'hommes qui saura nous aider à accroître le rayonnement de notre académie, à la faire évoluer comme il a su le faire pour le droit de la concurrence, dans son université, à la Conférence des Présidents d'Université, dans sa ville. Mon cher Louis, nous t'attendions, sois le bienvenu parmi nous !

⁵ Editions Ramsay.

⁶ Ibid., p. 142.